

ANNEXE 2
Programme des unités d'enseignement du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

DSCG – UE 1
Gestion juridique, fiscale et sociale – Epreuve écrite

Volume horaire : 180 heures – 20 ECTS

Objectifs :

L'UE 1 cible des compétences techniques, de niveau avancé, centrées sur l'accompagnement des clients, qu'il concerne le développement, la structuration ou la transmission de leur activité. Ces compétences doivent permettre non seulement d'analyser la situation des clients, mais également d'avoir la capacité de les conseiller sur les solutions qui s'offrent à eux, en fonction de leur contexte et de leurs besoins spécifiques. À ce titre, il s'agit d'être en mesure de comprendre et d'analyser les documents fournis par le client mais aussi de mobiliser les ressources nécessaires et pertinentes.

Ces compétences s'inscrivent dans un contexte juridique, fiscal et social et concernent :

- la structuration de l'activité du client, y compris dans le cadre de la constitution d'un groupe de sociétés ;
- le développement de son activité ;
- la continuité de son activité.

Cet accompagnement doit se faire en prenant en considération les conséquences environnementales et sociales de l'activité du client.

Structure du programme :

L'UE 1 est structurée en 3 grands blocs thématiques :

- accompagner le client dans son environnement juridique (65 heures) ; ce bloc de compétences traite des relations contractuelles liées à l'activité du client et de la démarche d'éthique des affaires que le client doit mettre en place ;
- accompagner le développement de l'activité du client (65 heures) ; ce bloc de compétences aborde le financement de l'activité, la structuration de l'activité et la prévention des pratiques contraires au droit de la concurrence ;
- accompagner la continuité de l'activité du client selon le contexte (50 heures) ; ce bloc de compétences étudie les techniques de transmission d'une entreprise, l'entreprise en difficulté ainsi que la cessation de l'activité du client.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

La maîtrise des UE 1, 2, 3 et 4 de l'axe juridique du DCG est un prérequis avant d'aborder l'UE 1 du DSCG qui est une UE transversale au regard des différentes compétences juridiques mobilisées.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Accompagner le client dans son environnement juridique (65 heures)		
1.1 Analyser les relations contractuelles liées à l'activité du client (25 heures)		
- Identifier les caractéristiques et risques propres à chaque contrat - Détecter les irrégularités dans les contrats et proposer des corrections - Alerter le client sur les évolutions nécessaires de ses contrat	- Les contrats spéciaux : * Le contrat-cadre ; * Le contrat de vente, y compris le pacte de préférence ; * Le contrat d'entreprise ; * Le contrat de sous-traitance ; * Les contrats de distribution : franchise, concession exclusive et distribution exclusive et sélective ; * Le contrat d'assurance : mécanisme, formation, effets (dont la stipulation pour autrui), la couverture des risques de l'entreprise (responsabilité civile ; homme clé ; perte d'exploitations ; Incendie Accidents Risques Divers) ; * Le contrat de consommation : vente forcée, refus de vente, par lot ou à prime, soldes, vente en liquidation.	Est exclue l'étude de l'assurance automobile.
- Distinguer les types de données personnelles - Conseiller le client sur la réglementation applicable - Alerter le client sur les risques encourus	- Les données : les types de données, les droits des personnes concernées, le rôle et les pouvoirs de la commission nationale informatique et libertés (CNIL), les principes directeurs relatifs à la protection	Est exclue l'étude du régime propre aux données sensibles.

	des données à caractère personnel.	
- Conseiller le client sur les questions propres à son site internet	- Le commerce électronique, le contrat électronique, la signature électronique, la protection du nom de domaine, la réglementation relative aux sites internet (la publication des Conditions Générale de Vente, Conditions Générales d'Utilisation ; les responsabilités des hébergeurs et éditeurs).	Est exclue l'étude des contrats d'hébergement et de référencement.
1.2 Conduire le client dans une démarche d'éthique des affaires (40 heures)		
- Expliquer le rôle des acteurs (internes et externes) de la gouvernance - Évaluer les dispositifs de gouvernance des sociétés - Proposer des améliorations aux dispositifs de gouvernance	- Les acteurs internes : les dirigeants, le conseil d'administration, le conseil de surveillance, les comités d'étude, les censeurs, le comité social et économique (CSE). - Les acteurs externes : le juge, le procureur de la République, l'autorité des marchés financiers (AMF), le haut comité du gouvernement d'entreprise (HCGE), les associations et organisations non gouvernementales (ONG), les lanceurs d'alerte. - Le principe appliquer ou expliquer (<i>comply or explain</i>). - Les codes de gouvernance et leur valeur juridique. - La dissociation éventuelle des fonctions de président directeur général (PDG) et la notion d'administrateur référent. - Le cumul de mandats dans un groupe de sociétés.	L'étude des acteurs se limite à leur rôle essentiel dans la gouvernance de l'entreprise. La description de chaque acteur n'est pas attendue.

	- La composition diversifiée du conseil d'administration ou conseil de surveillance : la parité femme-homme, l'administrateur indépendant, la place des salariés et des autres parties prenantes. - La mixité des instances dirigeantes. - Les relations entre les dirigeants et les associés. - La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux non exécutifs : aspects juridiques, fiscaux et sociaux.	
- Produire les informations sociales et environnementales en fonction des obligations et/ou des choix du client	- La responsabilité sociétale des entreprises. - Les résolutions climatiques. - Le rapport de durabilité. - Le devoir de vigilance (notion et sanctions). - La raison d'être et la société à mission. - Les sanctions civiles, pénales et administratives du non-respect des obligations d'information. - Le préjudice écologique.	Est exclue l'étude, en particulier, des régimes spécifiques des installations classées à risques (Seveso, Installations classées pour la protection de l'Environnement, Installations Nucléaires de Bases, etc.). Est exclue l'étude des obligations prévues par le code de la consommation (informations sur l'impact environnemental par exemple). Est exclue l'étude des sanctions civiles et pénales du non-respect du droit de l'environnement.
- Évaluer les dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la corruption et le trafic d'influence. - Accompagner le client dans la mise en place et l'amélioration des dispositifs requis.	- La notion anglo-saxonne de conformité. - La définition du risque de non-conformité. - Les obligations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et les sanctions applicables en cas de non-respect des obligations.	

	- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT) : * Les personnes assujetties ; * Les autorités de contrôle ; * Les obligations d'identifier et de connaître le client, les obligations de vigilance ; * L'obligation de déclaration ; * Les immunités de responsabilité ; * Le délit de blanchiment. - La convention judiciaire d'intérêt public (CJIP).	
- Exposer les risques pénaux propres à la forme sociétaire du client.	- La délégation de pouvoirs : les conditions de validité et les effets. - Les délits : * d'abus de biens sociaux, des pouvoirs, des voix et du crédit ; * de distribution de dividendes fictifs ; * de présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle ; * relatifs : (i) à la constitution d'une société : (a) délit de démarchage bancaire et financier ; (b) délit d'émission des valeurs mobilières : émission interdite de titres, d'émission irrégulière d'actions ; (c) à la surévaluation des apports ; (d) aux formalités de constitution : cas des mensonges contenus dans les déclarations sanctionnés au titre du faux ;	Est exclue l'étude des infractions du droit pénal spécial (notamment l'abus de confiance, l'escroquerie, le faux) qui sont traitées dans l'UE 2 du DCG.

	indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce), (ii) au fonctionnement d'une société : non-publication des comptes consolidés ; défaut d'approbation des documents sociaux ; corruption d'actionnaires) ; (iii) à la dissolution d'une société : délit de violation des incapacités ; omissions d'actes de liquidation ; abus commis par le liquidateur ; (iv) aux assemblées : entrave à la participation à une assemblée ; incriminations relatives aux assemblées d'obligataires non-convocation d'une AG ; (v) au contrôle de la société : infractions relatives aux filiales, contrôles et participations réciproques ; (vi) aux droits sociaux et aux modifications du capital social : les infractions propres aux augmentations de capital social ; les infractions propres à la réduction de capital ; * relatifs au contrôle légal des comptes : le délit de non-révélation des faits délictueux, le délit de confirmation d'informations mensongères.	
- Accompagner le client dans ses relations avec l'administration fiscale	- L'agrément et le rescrit. - Le contrôle fiscal : les formes, le déroulement, les garanties, la conclusion.	Est exclue l'étude des notions de contentieux fiscal de l'Union européenne.

	- La procédure fiscale amiable et contentieuse. - Les pouvoirs de l'administration fiscale en matière : d'abus de droit, d'acte anormal de gestion, de fraude fiscale, de prix de transfert.	
- Accompagner le client sur le plan fiscal dans son développement international	- Les règles d'imposition des affaires internationales : les règles de territorialité, les principes de traitement de la double imposition, la détermination et l'imposition du résultat, la TVA et les échanges internationaux ou intracommunautaires (incluant le régime des ventes à distance, des PBRD et des prestations de service en contexte international). - Les principaux dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale internationale.	
Partie 2 - Accompagner le développement de l'activité du client (65 heures)		
2.1 Accompagner le financement de l'activité du client (20 heures)		
- Conseiller le client sur les modes de financement adaptés à sa situation	- Le régime juridique et fiscal du financement interne : * Les augmentations et réductions de capital, y compris par rachat d'actions ; * Le financement par compte courant. - Le régime juridique et fiscal du financement externe : * Le financement par recours aux marchés financiers : offre au public de titres financiers ; * Le financement participatif ;	Est exclue l'étude : - de la constitution d'une société cotée ; - des manquements et délits boursiers.

	- Le concubinage : l'organisation patrimoniale.	
- Accompagner le client dans la constitution et la transformation d'une société	- Rappel des grands principes juridiques et fiscaux de : * la constitution d'une société : sociétés civiles, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, société anonyme, société par actions simplifiée, société en commandite par actions ; * la transformation des sociétés.	
- Proposer des clauses aménageant les relations entre les associés et les relations entre les associés et les dirigeants	- Les clauses : * statutaires ou extrastatutaires ; * l'articulation entre clauses statutaires et pactes extrastatutaires. - La formation et la révision du pacte. - Les clauses usuelles : * La clause d'inaliénabilité ; * La clause de préemption ; * La clause d'agrément ; * La clause de rachat forcé ou clause d'exclusion ; * La clause de sortie conjointe ; * La clause d'entraînement ; * La clause de retrait ; * Les clauses relatives au quorum et à la majorité dans les assemblées générales ; * La convention de vote. - Les conséquences en cas de non-respect du pacte.	

- Accompagner le client dans la constitution et la vie d'un groupe de sociétés	- Le régime juridique et fiscal des relations intragroupe : * Les notion de contrôle, de participations croisées et d'autocontrôle ; * L'acquisition, la détention, la cession des participations ; * Les conventions intragroupe ; * Les abandons de créances à caractère financier ; * Le régime mère-filiales avec une filiale implantée à l'étranger ; * L'intégration fiscale IS et TVA ; * Le traitement fiscal des opérations internes aux groupes. - Le régime juridique, fiscal et social de structures particulières utilisées dans les groupes de sociétés : * Le groupement d'intérêt économique ; * La société européenne ; * Les modes de coopération interentreprises. - Le régime social des groupes : * Le comité de groupe ; * La convention ou l'accord de groupe ; * Le coemploi et la responsabilité civile de la société mère ; * L'unité économique et sociale (UES).	
- Accompagner le client dans les opérations de restructuration	- Le régime juridique, fiscal et social des opérations de : * fusion ; * scission, scission partielle ;	Le régime fiscal se borne à étudier les principes généraux : le régime de droit commun et le régime de faveur. Le régime fiscal détaillé de ces opérations de restructuration et son application sont étudiés dans l'UE 4 du DSCG.

	* dissolution confusion ; * d'apport partiel d'actifs ; * transmission universelle du patrimoine.	
- Accompagner le client dans la constitution et la gouvernance des organismes à but non lucratif	- Le régime juridique, social et fiscal des associations : * La notion de but non lucratif ; * Les associations agréées ; * Les associations reconnues d'utilité publique ; * L'exercice d'une activité économique ; * La gouvernance et la transparence ; * La rémunération des dirigeants ; * La désignation et le rôle du commissaire aux comptes. - Le régime juridique, social et fiscal des fondations : * La notion de fondation ; * La fondation reconnue d'utilité publique ; * La fondation d'entreprise ; * La gouvernance ; * Le contrôle de la fondation : commissaire aux comptes, contrôle public.	Sont exclus de l'étude : les syndicats professionnels, les communautés et congrégations religieuses, les associations culturelles, les associations conventionnées et les associations de services aux personnes âgées, les fonds de dotation et les fonds de pérennité.
2.3 Prévenir les pratiques contraires au droit de la concurrence (10 heures)		
- Alerter le client sur les conséquences du non-respect des obligations en matière de concurrence.	- Les règles en droit de l'Union européenne et en droit interne : les concentrations, les abus de position dominante, l'abus de dépendance économique, les ententes. - L'Autorité de la concurrence. - La procédure de transaction devant l'Autorité de la concurrence.	

	- Les pratiques restrictives de concurrence : la revente à perte, le prix abusivement bas, le prix minimal imposé, le déséquilibre significatif, la rupture brutale des relations commerciales établies, les délais de paiement. - La concurrence déloyale : le dénigrement, le parasitisme, l'imitation et la désorganisation. - Les règles applicables aux appels d'offres : le champ d'application et les seuils de déclenchement.	
Partie 3 – Accompagner la continuité de l'activité du client selon le contexte (50 heures)		
3.1 Conseiller le client sur la transmission de son activité (20 heures)		
- Anticiper et organiser la transmission de l'activité du client	- Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de la transmission d'une entreprise : * Le contrat de location-gérance ; * La transmission du fonds de commerce ; * La transmission du patrimoine professionnel ; * La cession de droits sociaux et les conventions de garanties afférentes ; * La transmission pour cause de décès ; * La cession à titre gratuit ou à titre onéreux.	
3.2 Accompagner le client dans les difficultés de son activité (24 heures)		
- Utiliser sa connaissance de l'entreprise et de son secteur pour détecter d'éventuelles difficultés	- Les aspects juridiques et sociaux de la prévention des difficultés : * Les documents prévisionnels ; * Les procédures d'alerte ;	Est exclue l'étude : - du règlement amiable agricole ; - des interventions des pouvoirs publics.

- Assister le client dans la mise en place de la procédure de prévention des difficultés adaptée	* L'état de cessation des paiements ; * Les procédures de prévention : (i) Le mandat ad hoc ; (ii) La conciliation. - Les acteurs des procédures.	
- Utiliser sa connaissance de la situation de l'entreprise pour déterminer la procédure de traitement des difficultés adaptée.	- Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux du traitement judiciaire des difficultés : * L'extension de procédure ; * Les procédures de sauvegarde ; * La procédure de redressement ; * Les procédures de liquidation ; * Le rétablissement professionnel ; * L'ordre de priorité des créanciers ; * La situation des salariés ; * Les aspects fiscaux du droit des entreprises en difficulté.	Est exclue l'étude : - du droit international privé des entreprises en difficulté ; - du droit européen de l'insolvabilité ; - des règles spécifiques aux établissements de crédit et d'assurance ; - des procédures spécifiques au secteur agricole.
- Alerter le client sur les risques civils et pénaux propres aux procédures collectives	- Les sanctions civiles : * La faillite personnelle et l'interdiction de gérer ; * L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif. - Les sanctions pénales : * Le délit de banqueroute ; * Le délit d'organisation frauduleuse de l'insolvabilité ; * Le délit de non-respect de l'interdiction d'exercer l'activité commerciale.	Sont exclues de l'étude les autres infractions pénales commises par les créanciers ou cocontractants du débiteur dans la mesure où elles ne concernent pas le client du professionnel comptable.

3.3 Accompagner la cessation de l'activité du client (6 heures)		
- Orienter le client dans les choix fiscaux liés à la cessation de son activité	- Les conséquences fiscales de : * La cessation d'activité de l'entreprise individuelle ; * La dissolution de la société.	Se limiter à un rappel des aspects juridiques et sociaux de ces notions déjà abordées dans les UE 2 et 3 du DCG.

DSCG – UE 2

Finance - Epreuve écrite

Volume horaire : 140 heures – 15 ECTS

Objectifs :

La nouvelle version du programme prend totalement appui sur le programme du DCG. Cette unité d'enseignement (UE) cherche à positionner le candidat face au client (dirigeant, gérant, DAF, comptable, etc...) du cabinet d'expertise-comptable pour proposer des analyses et des solutions dans un contexte complexe et incertain et une conjoncture difficile sur le plan financier.

Le candidat doit disposer d'une bonne maîtrise des fondements théoriques de chaque aspect du programme du DSCG. Ces fondements prennent appui sur les grands auteurs de la finance, bien souvent lauréats du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel.

Le candidat doit, en particulier, maîtriser les grands enseignements et pratiques en finance, tout en intégrant dans sa réflexion les effets des décisions sur la performance financière et durable de l'organisation. La place des questions de durabilité, d'éthique et de déontologie des affaires et de sécurité liée au développement des technologies comme l'intelligence artificielle (IA) est renforcée. A cette fin, le programme initial est allégé des techniques sophistiquées de calcul fondées sur des mathématiques financières pointues comme les modèles d'évaluation des options et les aspects juridiques et fiscaux de certaines opérations ne sont plus considérés dans cette UE et renvoyés dans l'UE1.

Structure du programme :

Sept parties constituent le nouveau programme. Les deux premières se réfèrent aux fondamentaux du diagnostic aussi bien financier qu'extra-financier. Une dimension éthique est singulièrement renforcée pour faire évoluer les enseignements avec les pratiques dans les cabinets pour mieux appréhender les aspects déontologiques et éthiques de la profession et également appréhender les risques et les dangers auxquels sont confrontés les entreprises et les cabinets. L'évaluation d'entreprise reste une compétence ontologiquement nécessaire ; il en est de même de la dimension ingénierie financière, les deux permettant de valoriser l'entreprise et d'apporter des solutions à son dirigeant.

La finance de marché est également clarifiée sur les aspects théoriques, notamment concernant les deux paradigmes dominants que sont l'efficience et la finance comportementale. La gestion des risques liés aux activités internationales intègre également les risques liés au climat et aux limites planétaires. Enfin, le programme reprend les éléments de décisions de financement et d'investissement dans un contexte incertain, à l'image des enjeux auxquels sont confrontées les entreprises.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

Les prérequis au DSCG sont les enseignements dispensés dans l'UE 6 du DCG pour maîtriser :

- la structure du diagnostic financier avec l'analyse de l'activité et de la performance de l'entreprise ;
- la connaissance des sources et des acteurs du financement des entreprises ;
- les liens entre la valeur et le temps, à savoir les concepts d'actualisation et de capitalisation ;
- le coût du capital (CMPC) et les coûts de ses composantes : coût des capitaux propres à travers le MEDAF et coût de la dette ;
- les critères de décision d'un investissement en milieu certain.

Le programme de l'UE 2 Finance du DSCG s'inscrit dans le prolongement de celui de l'UE6 du DCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Etablir un diagnostic financier approfondi à partir de comptes consolidés (15 heures)		
- Réaliser une analyse financière des comptes consolidés - Interpréter les états financiers des groupes en normes comptables internationales (IFRS) - Apprécier la performance opérationnelle et financière d'un groupe	- Diagnostic décliné selon le référentiel utilisé - Démarche du diagnostic - Analyse de l'activité - Analyse de la rentabilité : rentabilité économique (ROCE, ROIC) et rentabilité des capitaux propres (ROE) - Analyse de la structure financière - Analyse par les flux de trésorerie	Le diagnostic financier doit être réalisé sur un périmètre constant et à l'exclusion du tableau de variation des capitaux propres
Partie 2 – Analyser la performance durable et la responsabilité sociétale de l'entreprise (15 heures)		
2.1 Analyser l'information extra-financière de l'entreprise (10 heures)		
- Identifier les éléments extra-financiers pour le diagnostic dans la lignée du modèle d'affaires de l'entreprise - Interpréter le <i>reporting</i> RSE et de durabilité	- La gouvernance d'entreprise (code AFEP-MEDEF et théorie de l'agence, loi Pacte pour les sociétés à mission) - Analyse de la création et de la répartition de la valeur actionnariale (Jensen et Meckling, 1976) et partenariale	Les cadres internationaux des ODD et européens doivent être enseignés et mis à jour si les principes de durabilité (dont la taxonomie européenne) évoluent.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
- Utiliser les outils de notation financière et extra-financière - Maîtriser le principe de double matérialité	(Freeman, 1984) - Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et critères extra financiers selon le cadre juridique franco-européen - Principes de l'investisseur responsable (ONU, 2006) - Les mesures ESG et le scoring	

2.2 Identifier les enjeux éthiques dans les pratiques professionnelles (5 heures)

- Distinguer l'éthique, de la morale, de la déontologie et de la conformité - Mettre en œuvre la déontologie, la conformité et l'organisation déontologique - Appliquer la réglementation pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme - Sensibiliser au risque de corruption et de fraude interne et externe - Sensibiliser au risque d'attaque cyber et de récupération des flux financiers internationaux	- la réglementation bancaire (principes du comité de Bâle) - la fraude comptable et financière - le rôle de Tracfin - les dispositifs anti-corruption (Sapin II), le devoir d'alerte, le devoir de vigilance, la loi de blocage - les dispositifs gouvernementaux de récupération des flux financiers (DGSI, COMCYBER-MI, ANSSI, SISSE - Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques, etc.) - Le règlement européen Markets in Crypto-Assets (MiCA) - La hiérarchie des ordres d'André Comte-Sponville	Les grands principes de la réglementation bancaire (Bâle III et suivants) doivent être maîtrisés, sans savoir calculer les différents ratios réglementaires.
---	---	--

Partie 3 – Maîtriser les méthodes d'évaluation de l'entreprise (20 heures)

3.1 Méthodes par les flux financiers (8 heures)

- Maîtriser les méthodes d'évaluation par les flux financiers - Construire un business plan	- CMPC, rentabilité exigée par les actionnaires selon le MEDAF - Modèle de Gordon-Shapiro (valeur terminale)	Il est recommandé d'étudier des rentabilités calculées par le MEDAF avec des primes (ex: prime pays, prime de liquidité, prime de taille etc.).
--	---	---

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
- Déterminer une valeur terminale à l'infini avec ou sans taux de croissance - Distinguer la valeur globale de l'entreprise (VGE) de la valeur des capitaux propres (VCP)	- Flux de trésorerie disponible (FTD) revenant aux apporteurs de capitaux - Flux de trésorerie revenant aux actionnaires (FTA)	
3.2 Méthodes par les comparables (4 heures)		
- Maîtriser et calculer les inducteurs de comparaison spécifiques permettant de déterminer la valeur globale de l'entreprise (VGE) et la valeur des capitaux propres (VCP) - Savoir déterminer le multiple d'un échantillon pour valoriser l'entreprise	- Inducteurs pour la valeur globale de l'entreprise (VGE) : EBE, REX, CA, EBITDA, EBIT etc. - Inducteurs pour la valeur des capitaux propres (VCP): RN, RCAI, etc. - Constitution d'échantillons d'entreprises comparables (multiples sectoriels, par taille,...).	
3.3 Autres méthodes (8 heures)		
- Déterminer la valeur de l'entreprise à partir de la valeur économique de son patrimoine - Savoir calculer la survalueur de l'entreprise à partir de ses actifs intangibles (<i>goodwill</i>) - Savoir calculer la valeur d'une entreprise en fonction de son cycle de vie	- Approche patrimoniale : ANC et ANCC - Rente du <i>goodwill</i> et <i>goodwill</i> - Approche immobilière à partir des données de l'administration fiscale - Approche spécifique pour les start-up (méthode de la <i>venture capital</i>)	Pour la méthode du goodwill, les ANCCE, VSB et CPNE ainsi que les bénéfices associés sont indiqués lors de l'épreuve.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 4 – Maîtriser les opérations d'ingénierie financière (20 heures)		
4.1 Identifier les effets de la politique de dividende (3 heures)		
- Déchiffrer la politique de dividende et les signaux associés	- Le processus et les effets informationnels de l'annonce et du paiement du dividende : les théories de la politique du dividende et les déterminants de la politique du dividende (signal au sens de Spence, 1973 ; théorie du signal de Ross, 1977 ; effet cliquet)	Il n'est pas attendu une connaissance pointue du modèle de Modigliani et Miller (1961) mais seulement ses grands enseignements.
4.2 Maîtriser les mécanismes financiers liés aux opérations de haut de bilan (17 heures)		
- Repérer les stratégies des groupes dans la gestion de leur capital - Analyser les motifs des opérations de réorganisation - Analyser les opérations de fusions et d'acquisitions - Décrypter les montages financiers avec et sans levier financier	- Les opérations affectant le nombre d'actions - Les rachats d'actions : les mécanismes, les effets attendus, la mesure des politiques suivies - Les opérations de restructuration (fusion, acquisition, apport partiel d'actif, scission-dissolution, scission partielle avec échange d'actions) - Le recours aux holdings - Les opérations à effet de levier - les introductions en bourse et les retraits de la cotation - Les offres publiques	Il est attendu une connaissance du fonctionnement des montages financiers de ces types d'opération (acteurs, étapes), en dehors du cadre juridique et fiscal.
Partie 5 – Analyser les mécanismes et instruments des marchés financiers - finance de marché et finance comportementale (25 heures)		
5.1 Maîtriser les fondamentaux des théories financières des marchés (6 heures)		
- Appréhender le rôle des sources de financement (direct sur les marchés et indirect avec les intermédiaires financiers) dans le financement des entreprises ; rôle des	- Importance des asymétries d'information (Akerlof, 1970) - Importance de l'hypothèse d'efficience pour la gestion financière et les différentes formes d'efficience (Fama,	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
banques dans l'économie réelle - Maîtriser les grands enseignements de l'efficacité informationnelle des marchés - Maîtriser les grands enseignements de la finance comportementale	1970) - Hypothèses des différents modèles (rationalité/ irrationalité / Simplexité (Berthoz, 2009) ...) et organisation des marchés financiers - Anomalies de marché, biais cognitifs et comportementaux des investisseurs (Daniel Kahneman et Amos Tversky, 1973), cygnes noirs (Nassim Taleb, 2007)	
5.2 Gérer le couple rentabilité – risque (9 heures)		
- Identifier la relation entre incertitude et rentabilité exigée par le marché - Calculer la rentabilité espérée ou la valeur théorique sur une période d'un titre financier - Maîtriser les principaux modèles d'évaluation du risque financier utilisés en finance	- Modèle de Gordon-Shapiro (rendement et rentabilité) - Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) et ses limites - Modèle à trois facteurs de Fama et French (1993) - Mesure des primes de risque - Mesures des espérances de rentabilité et du risque du titre : mesure du Béta et rappel sur l'écart-type et la variance	
5.3 Gérer un portefeuille efficient de titres (6 heures)		
- Maîtriser la différence et le lien entre le risque spécifique et le risque systématique - Maîtriser les principes de diversification du portefeuille au sens de Markowitz (1952) - Mesurer la rentabilité et le risque du portefeuille de titres	- Mesurer la variance et l'écart-type d'un portefeuille de deux titres - Mesurer les indicateurs de performance du portefeuille : ratios de Sharpe, de Treynor	Les coefficients de corrélation sont donnés lors de l'épreuve.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
5.4 Appliquer les innovations à la stratégie financière (4 heures)		
- Repérer le rôle du numérique et des algorithmes (IA) dans la finance - Comprendre le rôle des nouveaux acteurs.	- La place et le développement du numérique en finance : Fintechs, plateformes de crowdfunding, néo- bourse, systèmes privés d'échanges de titres, crypto- actifs - Évolution de la finance algorithmique et de la finance quantique : IA, blockchains, trading à haute fréquence, etc.	
Partie 6 – Gérer les risques et la trésorerie (25 heures)		
6.1 Appliquer une gestion centralisée de la trésorerie (6 heures)		
- Appliquer les mécanismes de centralisation - Discerner les différents types de financement et de placement	- Les centralisations de trésorerie : mécanismes financiers, bancaires - Les opérations intra-groupes : netting, cash pooling - les principaux supports de financement et de placement (actions, obligations, OPCVM, ...)	
6.2 Gérer le risque de taux d'intérêt (8 heures)		
- Maîtriser la relation inverse entre la valeur et les taux d'intérêt - Maîtriser les principaux instruments de couverture du risque de taux - Maîtriser les contrats à terme et optionnels sur les marchés organisés et de gré à gré	- Futures sur taux, options négociables sur taux - <i>Forward rate agreement</i> - Cap, Floor, Collar - Swap de taux - Forward / forward	Les modèles de valorisation des options (Black et Scholes et binomial) ne sont plus au programme.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
6.3 Gérer le risque de change (8 heures)		
- Caractériser la position courte ou longue / ouverte ou fermée - Comprendre le fonctionnement du marché des changes (comptant et à terme) - Maîtriser les techniques internes et les garanties externes - Maîtriser les contrats à terme et optionnels sur les marchés organisés et de gré à gré	- Techniques internes : termaillage, netting, indexation monétaire - Garanties Coface, Avances en devises - Couverture sur le marché des changes - Options négociables de change, futures sur devise - Forward de devises, swap de devises	Les modèles de valorisation des options (Black et Scholes et binomial) ne sont plus au programme.
6.4 Gérer les risques liés au climat et aux autres limites planétaires (3 heures)		
- Sensibiliser aux instruments de couverture des risques physiques et financiers liés au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles	- Assurance et réassurance des risques climatiques - Dérivés climatiques - Dérivés de couverture sur les prix des matières premières	
Partie 7 – Conseiller en matière d'investissement et de financement pour des projets en milieu incertain (20 heures)		
7.1 Evaluer l'opportunité d'un investissement ou d'un désinvestissement (10 heures)		
- Évaluer et classer des projets en milieu certain - Évaluer et classer des projets en milieu incertain - Déterminer la création de valeur à travers la décision d'investissement ou de désinvestissement	- Les critères de sélection des projets d'investissement (prise en compte des projets mutuellement exclusifs et des projets liés) - Évaluation des projets d'investissement en milieu probabilisable - Évaluation des projets de désinvestissement	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
7.2 Proposer des solutions de financement (10 heures)		
- Comparer les sources de financement et notamment les coûts - Estimer l'impact du choix d'une source de financement sur la structure financière - Analyser les nouveaux outils de financement - Étudier les arbitrages dans les choix de financement - Identifier les principaux déterminants de la structure financière des entreprises	- Théories explicatives du choix de financement : Financement hiérarchique de Myers et Majluf (1984) et Théorie du compromis (Myers, 1977) - Fonds propres et quasi-fonds propres - Financements bancaires - Microcrédit et tontine - Financements obligataires - Financements court terme - Capital investissement - Les financements publics (subventions, aides, prêts, en faveur des PME, à destination de la redynamisation locale ou financement R&D) - Financements durables et financements verts	

DSCG – UE 3
Contrôle de gestion et stratégie – Epreuve écrite

Volume horaire : 180 heures – 20 ECTS

Objectifs :

L'UE 3 doit permettre d'aider le manager ou le dirigeant à prendre des décisions concernant les choix stratégiques et de s'assurer de leur mise en œuvre efficace et efficiente.

Elle doit apporter les compétences et connaissances (concepts, outils et techniques) en contrôle de gestion et en analyse stratégique nécessaires à l'accompagnement du dirigeant dans la définition, le déploiement, l'évaluation et l'adaptation de la stratégie de l'organisation dans une logique d'amélioration de la performance globale. Ainsi, contrôle de gestion et stratégie sont mobilisés au service de la prise de décision, dans une logique d'amélioration de la performance globale.

Il s'agit d'être en mesure :

- de comprendre comment le contrôle de gestion contribue à la définition des choix stratégiques, à leur déploiement et au pilotage stratégique à travers la boucle du pilotage stratégique ;
- d'identifier les concepts, outils et techniques appropriés, les adapter au contexte spécifique étudié et les exploiter :
 - dans le domaine du management stratégique ;
 - dans le domaine du contrôle de gestion : mobiliser des techniques de calcul de coûts adaptées à la situation de gestion et adopter une approche marginale pour aider à la prise de décision ;
- de prendre en compte tous les aspects de la performance globale dans le pilotage stratégique ;
- d'analyser une situation, formuler des préconisations et communiquer les résultats de l'analyse et les préconisations dans un écrit structuré.

Tous les contextes et tous les types d'organisation seront étudiés : organisations des différents secteurs d'activité (primaire, secondaire et tertiaire), organisations publiques et privées, organisations à but lucratif et associations (et fondations), organisations de toutes tailles (TPE, PME-PMI, ETI, grandes entreprises) ...

Structure du programme :

Le programme s'organise en fonction de la boucle de pilotage stratégique et combine contrôle de gestion et stratégie à chaque étape :

1. Contribuer à la définition des choix stratégiques et organisationnels au prisme du contrôle de gestion : 60 heures

Il s'agit d'acquérir des compétences et des connaissances permettant d'accompagner le dirigeant dans sa prise de décision stratégique.

2. Favoriser le déploiement de la stratégie de l'organisation grâce à des outils de contrôle de gestion : 80 heures

Il s'agit d'acquérir des connaissances et compétences permettant d'aider au déploiement de la stratégie de l'organisation à un niveau opérationnel à travers ses différents processus et activités.

3. Concevoir et exploiter des outils de pilotage de la stratégie : 40 heures

Il s'agit d'acquérir des connaissances et compétences permettant de s'assurer que la stratégie de l'organisation est correctement déployée et permet d'atteindre ses objectifs en matière de performance globale.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

La maîtrise des programmes des UE 7 et UE 11 du DCG constitue un prérequis. Les connaissances et savoirs associés qui y sont développés sont, dans l'UE 3 du DSCG, approfondis, complétés et exploités à un niveau supérieur de compétences (ex. analyser de manière approfondie, évaluer, recommander, argumenter, concevoir des outils ou solutions) et dans des contextes ou situations complexes.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Contribuer à la définition des choix stratégiques et organisationnels au prisme du contrôle de gestion (60 heures)		
1.1 Les diagnostics stratégiques (10 heures)		
- Sélectionner l'outil de diagnostic stratégique approprié - Analyser la situation de l'entreprise à l'aide des outils de diagnostic stratégique et de contrôle de gestion appropriés - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant les diagnostics menés	- Outils du diagnostic stratégique externe - Analyse des groupes stratégiques - Outils du diagnostic stratégique interne - Outils d'analyse des coûts - Outils d'analyse combinée (dont matrice BCG et d'une manière générale analyse des portefeuilles d'activité)	L'ensemble des outils de diagnostic stratégique étudiés en DCG sont mobilisés et complétés. Le diagnostic est réalisé en combinant stratégie et contrôle de gestion.
1.2 Les choix stratégiques (15 heures)		
- Catégoriser et analyser les choix stratégiques réalisés par l'organisation - Apprécier les choix opérés à partir des diagnostics stratégiques - Formuler des préconisations adaptées à l'organisation - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant les choix stratégiques réalisés par l'organisation	- Stratégies globales ou stratégies d'ensemble (<i>Corporate strategy</i>) : spécialisation / diversification (Ansoff ; Ramanantsoa et Détrié), recentrage, intégration, externalisation - Stratégies génériques ou concurrentielles (<i>Business strategy</i>) : typologie de Porter, différenciation de Faulkner et Bowman - Modalités de développement stratégique : croissance (interne / externe / conjointe), internationalisation	Les choix stratégiques vont influencer l'organisation du contrôle de gestion et le choix des outils. Les outils de contrôle de gestion vont permettre d'éclairer les choix stratégiques. Les différents modes de croissance seront approfondis. Les situations étudiées sont plus complexes qu'en DCG.

1.3 La création et le partage de la valeur (15 heures)		
- Analyser la formation du résultat - Caractériser et analyser le mode de création de valeur - Analyser le mode de partage de la valeur créée - Formuler des préconisations adaptées à l'organisation - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant le mode de création et de partage de la valeur	- Concept de <i>Business Model</i> et analyse par le <i>Business Model Canvas</i> en intégrant les outils de contrôle de gestion - Trois étapes du marketing stratégique : segmentation, ciblage et positionnement - Influence du digital sur le <i>Business Model</i> - Valeur : création et captation par les différentes parties prenantes - Parties prenantes : identification, attentes et contre-pouvoirs	Les composantes <i>marketing mix</i> pourront être traitées à travers le <i>Business Model Canvas</i>. L'étude du <i>Business Model Canvas</i> doit intégrer des éléments de contrôle de gestion, notamment au niveau de la structure de coûts et des flux de revenus. Il est attendu de pouvoir construire et interpréter le <i>Business Model Canvas</i> d'une organisation. Les auteurs étudiés en DCG sont mobilisés. Des liens pourront être faits avec l'UE 2 du DSCG.
1.4 L'organisation et ses frontières (20 heures)		
- Analyser la forme structurelle adoptée par l'organisation étudiée - Préconiser une forme structurelle adaptée à l'organisation étudiée - Distinguer les choix de politique de gestion du périmètre de l'entité - Evaluer ces choix au regard du contexte étudié - Argumenter des décisions relatives à la gestion du périmètre - Analyser la méthode de fixation du prix de transfert adaptée au contexte - Mettre en œuvre cette méthode - Apprécier les conséquences de la méthode choisie	- Structures et configurations structurelles (Mintzberg) - Théorie des coûts de transaction - Organisation et frontières : internalisation / externalisation - Politiques de gestion du périmètre de consolidation : réduction et réorganisation - Dépassement de la notion de périmètre : entreprise-réseau, réseaux d'entreprises (dont franchise), <i>marketplace</i> et « ubérisation », coopération et coordination entre entreprises - Prix de transfert : modes de calcul, impact sur la performance, réglementation, considérations éthiques	Les formes structurelles étudiées en DCG sont mobilisées et complétées. Les auteurs étudiés en DCG sont mobilisés. Des liens pourront être faits avec les UE 1 et UE 4 du DSCG.

- Produire une synthèse rédigée et structurée concernant les choix en matière de gestion du périmètre		
Partie 2 – Favoriser le déploiement de la stratégie de l’organisation grâce à des outils de contrôle de gestion (80 heures)		
2.1 Le pilotage des processus de production (10 heures)		
- Analyser la situation de gestion - Sélectionner des outils de gestion adaptés au contexte - Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion adaptés au contexte - Évaluer les résultats obtenus - Élaborer des préconisations en matière de gestion des processus de production - Produire une synthèse rédigée et structurée portant sur les décisions concernant les processus de production	- Calcul de coûts prenant en compte les en-cours de production, les produits conjoints, les produits dérivés, les sous-produits, le traitement des déchets et autres externalités négatives - Gestion des processus de production : analyse de la valeur, coûts cibles - Optimisation des capacités : gestion des goulots d’étranglement et <i>yield management</i> - Gestion stratégique de la qualité et analyse des dysfonctionnements - Structure de coûts, approche marginale, coûts pertinents et <i>sunk costs</i> - Cartographie de processus	Les outils et techniques de contrôle de gestion étudiés en DCG seront approfondis et exploités au service du déploiement de la stratégie. L’étude du pilotage des processus de production ne se limite pas aux processus industriels. Elle peut porter sur des processus de production artisanaux, agricoles ou de service.
2.2 Le pilotage des projets (20 heures)		
- Concevoir le plan de financement d’un projet - Elaborer la planification du projet - Réaliser un suivi de l’avancement et des coûts du projet - Analyser les résultats obtenus - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant le pilotage du projet	- Spécificités de l’organisation projet : caractéristiques du projet, acteurs, chronologie, plan de financement (budget) du projet, revues d’avancement - Triptyque QCD : qualité, coûts, délais - Risques du projet - Cycle de vie et phases du projet (conception, exécution et <i>post-mortem</i>) - Diagramme de Gantt : processus, tâches, durées, marges de temps, jalons, ressources, livrables, chemin critique	Il est attendu de pouvoir construire des diagrammes à partir de données brutes (textes). Des liens pourront être faits avec l’UE 5 du DSCG.

	- Outils de pilotage des coûts du projet : courbe en S, suivi budgétaire (coût budgété du travail prévu, coût réel du travail effectué, coût budgété du travail effectué), calcul et analyse des écarts - Tableau de bord du projet et <i>reporting</i>	
2.3 Le pilotage des processus support (10 heures)		
- Analyser la situation de gestion - Sélectionner des outils de gestion adaptés à l'organisation - Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion adaptés au contexte - Mettre en œuvre ces outils - Évaluer les résultats obtenus - Élaborer des préconisations afin de mieux piloter la performance des activités hors production - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant les décisions liées aux processus support	- Outils classiques de gestion des approvisionnements avec prise en compte de la pénurie et plannings d'approvisionnement - Exploitation dans divers processus : logistique, administratifs, R&D, commercial etc.	Les outils étudiés en DCG sont approfondis et complétés.
2.4 L'accompagnement du changement (10 heures)		
- Identifier le type de changement observé et ses leviers - Examiner les freins au changement - Apprécier les conséquences du changement - Élaborer des préconisations afin d'accompagner le changement - Produire une synthèse rédigée et structurée relative à l'accompagnement du changement	- Les types de changement : incrémental / radical - Les leviers du changement : matériels / immatériels / humains - Les freins au changement, dont résistance au changement - Les modes d'accompagnement du changement - L'apprentissage organisationnel - Le management de la transition	Les compétences de compréhension du comportement humain acquises en DCG seront mobilisées.

2.5 La gestion des risques (10 heures)		
- Identifier les risques rencontrés par l'organisation - Analyser les risques rencontrés par l'organisation - Mettre en œuvre les outils de gestion des risques - Elaborer des préconisations permettant de gérer les risques - Produire une synthèse rédigée et structurée sur la gestion des risques	- Cartographie des risques : les différents types de risques - Notion de criticité des risques - Contrôle interne : objectif, positionnement par rapport au contrôle de gestion, organisation du contrôle interne pour optimiser la gestion de l'ensemble des processus, principes du COSO - Différentes formes d'audit : audit interne / externe (dont légal)	Il ne s'agit pas ici d'un enseignement sur la méthodologie de l'audit. Un lien pourra être fait avec les dysfonctionnements et les processus. L'approche du management des risques (vue en DCG) est complétée et approfondie.
2.6 Le contrôle de gestion et les ressources humaines (20 heures)		
- Analyser la situation sociale - Sélectionner et mettre en œuvre des outils de gestion sociale adaptés au contexte - Interpréter les résultats obtenus - Élaborer des préconisations pour améliorer la performance RH - Produire une synthèse écrite rédigée et structurée sur des décisions en matière RH	- Gestion des compétences - Gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP) - Suivi des écarts détaillés sur masse salariale (sur taux nominal, sur ancienneté, sur structure professionnelle, sur effectif) - Calcul des indices, calcul de la masse salariale prévisionnelle à l'aide des indices - Calcul des différents effets (effet niveau, effet masse, effet report) - Tableaux de bord sociaux - Contrôle de gestion et négociations salariales - Analyse de l'effet de Noria - Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations	L'analyse des écarts est approfondie par rapport à ce qui est étudié en DCG.

Partie 3 – Concevoir et exploiter des outils de pilotage de la stratégie (40 heures)		
3.1 Le pilotage stratégique et la gestion prévisionnelle (20 heures)		
- S'approprier la boucle du pilotage stratégique - Élaborer des documents prévisionnels (budgets et états financiers prévisionnels) à partir de prévisions - Concevoir et mettre en œuvre des outils de contrôle budgétaire adaptés au contexte - Interpréter les résultats obtenus - Élaborer des préconisations - Produire une synthèse rédigée et structurée portant sur la gestion prévisionnelle	- Boucle du pilotage stratégique : articulation stratégie / plans / budgets / écarts / adaptation - Budgets et plans prévisionnels opérationnels : ventes, achats, personnel etc - Budgets financiers : budget de trésorerie et états financiers prévisionnels - Contrôle budgétaire : calculs et analyse d'écarts	Les techniques de prévisions étudiées en DCG permettront de construire des budgets opérationnels et financiers. Les techniques de calcul d'écarts seront utilisées au profit de situations complexes et adaptées à des contextes variés.
3.2 Le pilotage stratégique de la durabilité (10 heures)		
- Sélectionner les données nécessaires au <i>reporting</i> en fonction du périmètre défini - Élaborer une matrice de double matérialité et un bilan carbone - Concevoir des indicateurs de durabilité pertinents	- Matrice de double matérialité - Bilan carbone - KPI ESG pour gérer les performances en matière de durabilité	L'architecture des normes est présentée dans l'UE 4 du DSCG.
3.3 Le pilotage stratégique de la performance globale (10 heures)		
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de pilotage de la performance globale - Interpréter les résultats obtenus - Élaborer des préconisations - Concevoir une démarche RSE - Produire une synthèse rédigée et structurée analysant la performance globale de l'organisation	- Notion de performance globale - Facteurs clés de succès, avantage concurrentiel et indicateurs clés de performance (KPI) - Tableaux de bord stratégiques dont <i>Balanced ScoreCard (BSC)</i> - Démarche RSE - Prise en compte des parties prenantes - Prise en considération des aspects éthiques	Le lien doit être fait avec la partie 1.

DSCG – UE 4
COMPTABILITÉ ET AUDIT – Epreuve écrite

Volume horaire : 180 heures – 20 ECTS

Objectifs :

L'unité d'enseignement cible des compétences techniques, de niveau avancé, centrées sur les comptes de groupe et l'audit. Elle dépasse les compétences de mobilisation et d'analyse de documentation pertinente pour répondre à une situation donnée en ajoutant la dimension de conseil (expertise). Il s'agit d'être en mesure de comprendre et exploiter des documentations professionnelles, juridiques et normatives pour asseoir des choix d'analyse, de traitement ainsi que la retranscription qui pourrait en être faite sous forme de conseils prodigués à un dirigeant. Il s'agit en outre d'être en mesure de participer à la mise en œuvre d'une démarche d'audit.

Le périmètre des compétences est centré sur les opérations de groupes (opérations de restructuration, comptes consolidés) et sur l'audit financier et de durabilité. Il s'agit d'être en mesure :

- d'accompagner le chef d'entreprise dans les opérations de restructuration ;
- de participer à l'élaboration du reporting financier des groupes en normes françaises et IFRS (ce qui implique d'être en mesure d'identifier et expliquer les différences de traitement entre les 2 référentiels) ;
- de participer à la mise en œuvre d'une mission de certification des états financiers ;
- de participer à la mise en œuvre d'une démarche d'audit adaptée à la durabilité (ce qui implique de maîtriser l'architecture générale des normes de reporting durabilité et d'identifier les principes de construction de ce reporting).

Il s'agit de maîtriser les grands principes de restructuration, de consolidation et d'audit plutôt que d'être en mesure de déployer une approche purement technique de points ou situations complexes.

Structure du programme :

L'UE 4 est structurée en 3 grands blocs thématiques :

- Bloc 1 : Opérations de restructuration (25 heures) : il traite de la définition, des modalités des restructurations, du traitement financier, comptable et fiscal ainsi que des impacts sur les documents de synthèse de ces opérations.
- Bloc 2 : Reporting financier des groupes en normes françaises et IFRS (80 heures) : le programme aborde les principes de consolidation, le processus d'élaboration des comptes de groupe ainsi que les documents de synthèse des groupes. Les référentiels français et IFRS sont vus en parallèle, l'approche est d'abord centrée sur la réglementation française et les différences de traitement entre référentiels dans un second temps, le cas échéant

- Bloc 3 : Audit (75 heures) : le programme traite tout d'abord du cadre légal et institutionnel de la profession d'expertise-comptable, de commissaire aux comptes et d'auditeur de durabilité ; il aborde ensuite la mise en œuvre de la mission de certification des états financiers, le cadre conceptuel du reporting de durabilité ainsi que l'adaptation de la démarche générale de l'audit à la durabilité.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

La maîtrise des UE 9 et 10 du DCG est un prérequis pour aborder l'UE 4 du DSCG. Les compétences ciblées au niveau DCG sont en lien avec le traitement des comptes sociaux des entités. Les candidats doivent savoir passer les écritures courantes et d'inventaire d'une organisation en vue de l'établissement des documents de synthèse ; ils doivent être en mesure d'établir les états financiers de base et d'analyser des choix de comptabilisation des éléments d'actif et de passif. A cette fin, ils doivent être en mesure de s'appuyer sur une documentation pertinente et de procéder à son analyse. Les candidats doivent disposer d'une vision générale (et non détaillée) des métiers de l'expertise comptable et de l'audit.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Accompagner le chef d'entreprise dans les opérations de restructuration (25 heures)		
1.1 Maîtriser le cadre économique, comptable et fiscal des opérations de restructuration	Définitions, modalités des fusions, scissions, apports partiels d'actifs, fusions simplifiées et transmission universelle de patrimoine (TUP) réalisées entre sociétés commerciales et référentiel comptable applicable Principes généraux du régime de droit commun et du régime fiscal de faveur	Sont exclus : - les aspects juridiques (calendrier, contenu du projet de fusion et commissariat à la fusion) et sociaux des restructurations ; - les opérations sans échange de titres du fait de la détention par une même entité de la totalité des sociétés participantes ou par les mêmes associés et dans les mêmes proportions avant et après l'opération, les scissions partielles, les opérations entre d'autres formes d'entreprises ou sociétés soumises à des réglementations particulières, les opérations transfrontalières. Sont inclus : - les conditions d'éligibilité ; - le traitement fiscal des plus ou moins-values constatées lors de l'opération, des déficits reportables ; - les engagements, contreparties et obligations ultérieures associées au régime de faveur pour la société bénéficiaire.
1.2 Déterminer l'impact financier, comptable et fiscal des opérations de restructuration	Détermination de la parité d'échange et du nombre d'actions à créer	Est exclue l'évaluation des valeurs relatives des sociétés participantes (celles-ci sont fournies). En revanche, il s'agit d'être en mesure d'apprécier si le prix (parité + soulte) proposé est équitable.
	Détermination du versement éventuel d'une soulte (simple) Valorisation comptable ou réelle des apports et identification des éléments apportés	Sont inclus : - le calcul de la soulte, - la vérification du respect des contraintes légales.

		Sont inclus : - l'analyse de la situation de contrôle (commun, distinct) et du sens de l'opération (endroit ou envers) pour déterminer la méthode de valorisation à appliquer (principe et exceptions) ; - le calcul de la valeur comptable ou réelle globale des apports ; - la détermination de la composition des apports ; - le calcul de la provision pour impôts différés le cas échéant ; - le calcul et l'analyse du boni ou mali de fusion le cas échéant ; - le suivi du mali technique uniquement la première année. Dans le cas de fusions-renonciations, les apports peuvent comprendre une quote-part rémunérée et non rémunérée. En valeur réelle, les apports peuvent intégrer des éléments identifiés (dont la fiscalité différée) et non identifiés (écart positif ou négatif) Sont exclues les situations de contrôle conjoint.
1.3 Appliquer un traitement comptable approprié à chaque type de restructuration	Ecritures de base adaptées à chaque type d'opération chez l'absorbante (bénéficiaire) et l'absorbée (apporteuse)	Sont incluses les écritures de fusion, scission, apport partiel d'actif, TUP, fusion simplifiée en valeur comptable ou réelle ; ces écritures peuvent intégrer les conséquences comptables du régime fiscal retenu.
	Ecritures adaptées aux restructurations avec (ou sans) détentions préalables entre les sociétés participantes Enregistrement du boni ou mali au moment de l'opération puis du suivi du mali technique à la fin de l'année de l'opération	Sont incluses : - les restructurations avec une détention de l'absorbante (bénéficiaire) dans l'absorbée (apporteuse) ; - une détention de l'absorbé (apporteuse) dans l'absorbante (bénéficiaire). Sont exclus les cas de participations croisées et les fusions-allotissements.

	Ecritures complémentaires résultant du régime fiscal des fusions ou de situations particulières	Sont incluses : - les écritures de reconstitution des provisions réglementées, amortissements dérogatoires, subventions d'investissement liés aux apports le cas échéant ; - les écritures de frais de fusion, d'annulation d'opérations réciproques. Sont exclues les écritures liées à des clauses de rétroactivité.
1.4 Analyser et restituer de manière synthétique les impacts des solutions préconisées au dirigeant	Impacts sur les documents de synthèse après restructuration	
Partie 2 – Participer à l'élaboration du reporting financier des groupes en normes françaises et IFRS (80 heures)		
2.1 Principes de consolidation Décrire et expliquer le cadre conceptuel de l'IASB	(10 heures) Identification des normalisateurs internationaux et leurs principaux rôles Cadre conceptuel de l'IASB (objectifs et grands principes)	Sont exclus le cas des comptes combinés et les normes US-GAAP. Sont inclus : l'EFRAG, l'IFRIC et naturellement l'IASB.
Maîtriser le contexte réglementaire et légal de la consolidation des comptes en normes françaises et IFRS	Contexte légal et réglementaire de la consolidation (ANC et IFRS) Critères rendant obligatoires l'établissement de comptes consolidés et exceptions selon le référentiel applicable	

Définir le périmètre de consolidation selon le référentiel utilisé	Périmètre de consolidation selon le référentiel utilisé (nature du contrôle, pourcentages de contrôle et d'intérêt)	Sont incluses les actions/obligations spécifiques (actions démembrées, OBSA, OCA, ...). Sont exclus les cas des participations circulaires et croisées.
Analyser les conséquences du référentiel de consolidation sur l'information financière	Méthodes de consolidation applicables (méthode globale, proportionnelle et mise en équivalence)	Est incluse l'approche directe. Est exclue l'approche par paliers.
2.2 Processus d'élaboration des comptes de groupe (60 heures)		
Maîtriser le processus d'élaboration d'une consolidation	Processus global de consolidation	

	instruments financiers, pertes et gains de change latents), impôts différés compris - Conversion de comptes établis en devises	nécessaires à la mise en œuvre du coût amorti et les retraitements sur les instruments de couverture ; - tous les autres retraitements spécifiques aux IFRS. Sont incluses : - la justification de la méthode de conversion appliquée ; - la conversion pour un seul exercice comptable ; - la mise en œuvre de la méthode du cours de clôture et du cours historique. Est exclue la conversion de comptes établis dans des pays en hyperinflation.
	<i>Retraitements de consolidation appliqués au référentiel utilisé :</i> - élimination des comptes réciproques et des résultats internes - traitement des écarts d'évaluation et d'acquisition/goodwill(badwill) : détermination à l'entrée et amortissement ou dépréciation	Sont incluses les écritures de retraitements de consolidation abordées uniquement dans le cadre d'une intégration globale. Sont inclus : - l'écart d'acquisition positif et négatif selon l'ANC ; - le <i>goodwill</i> positif (partiel et complet) et négatif (ou <i>bargain purchase gain</i>) selon les IFRS. Sont exclus : - les impacts des variations de périmètre sur l'écart d'acquisition, la méthode de mise en commun d'intérêt et le délai d'affectation ; - les calculs liés aux tests de dépréciation de l'écart d'acquisition/goodwill.

	- partage des capitaux propres de filiales directes et indirectes selon les méthodes de consolidation globale, proportionnelle et mise en équivalence	Est incluse l'approche directe. Sont exclues : - l'approche par paliers ; - les variations de périmètre induites par l'augmentation ou la diminution du pourcentage d'intérêts.
2.3 Documents de synthèse des groupes (10 heures)		
Présenter et distinguer les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés selon le référentiel utilisé	Bilan consolidé, compte de résultat consolidé, annexe consolidée en référentiel national Etat de la situation financière (bilan), état du résultat net et des autres éléments du résultat global, notes (annexes) selon le référentiel IFRS Tableau des variations des capitaux propres selon le référentiel IFRS Tableau des flux de trésorerie selon le référentiel IFRS	Est incluse la connaissance de la structure des états financiers et des principaux points de l'annexe.
Partie 3 – Participer à la mise en place d'une mission d'audit (75 heures)		
3.1 Cadre légal et institutionnel de la profession	(20 heures)	
Présenter et distinguer les cadres d'exercice professionnel des experts-comptables (EC), commissaires aux comptes (CAC) et auditeurs de durabilité	Cadre d'exercice professionnel des EC Cadre d'exercice professionnel des CAC et des auditeurs de durabilité	Sont incluses les conditions d'exercice de la profession et la présentation des instances (CNOEC et conseils régionaux). Sont incluses les conditions d'exercice de la profession et la présentation des instances (H2A, CNCC, CRCC).
Maîtriser les règles de nomination et de cessation de fonctions d'expert-comptable, de	Nomination et cessation des missions contractuelles de l'expert-comptable et du CAC	

commissaire aux comptes et auditeur de durabilité	Nomination et cessation des missions légales du CAC Nomination et fonction de l'auditeur de durabilité	Sont inclus : le champ d'application, les principes de nomination obligatoire ou facultative, les conditions de nomination et de cessation des fonctions (y compris la situation de co-commissariat).
Apprécier les principes déontologiques des EC, CAC et des auditeurs durabilité	Codes éthiques et déontologiques Principes déontologiques applicables aux EC Principes déontologiques applicables aux CAC et auditeurs durabilité	
Appréhender le référentiel normatif, identifier et appliquer le(s) norme(s) pertinente(s) lors d'une mise en situation	Processus d'élaboration des NEP et organisation générale des NEP	Sont incluses la compréhension du corpus normatif, l'analyse, la compréhension d'une NEP et sa mise en œuvre. Est exclue la connaissance détaillée de chacune des NEP.
Identifier les situations de mise en cause de la responsabilité de l'EC, du CAC et des auditeurs de durabilité	Responsabilités civile, pénale et professionnelle des EC, des CAC et auditeurs de durabilité	
3.2 Mise en œuvre de de la mission de certification des états financiers	(30 heures)	Sont exclues les particularités techniques de la démarche d'audit des comptes consolidés.
Distinguer et situer la notion d'audit des comptes (sociaux et consolidés) et son cadre conceptuel	Cadre conceptuel : définition, objectif et typologie des missions d'audit des comptes sociaux et consolidés	Sont incluses : les missions d'audit légal, contractuel, d'audit externe et interne, la certification des comptes et les autres missions et prestations. Sont exclues : la gestion des risques via le contrôle interne, les vérifications spécifiques (procédure d'alerte, faits délictueux, conventions).

Identifier les moyens dont dispose le CAC pour effectuer sa mission	Moyens d'action du CAC	Sont inclus le droit d'accès à l'information et le barème d'honoraires.
Exposer la logique générale et distinguer les principaux concepts de la démarche d'audit	Approche par les risques	Sont inclus : les risques d'audit (le risque d'anomalies significatives (incluant le risque inhérent et le risque lié au contrôle) ainsi que le risque de non-détection), la notion de caractère significatif et les assertions (sur les flux d'opérations, sur les soldes de comptes et sur la présentation de l'information financière).
Mettre en œuvre une démarche d'audit en mobilisant les techniques, procédures et supports propres à chaque phase préalable à l'émission de l'opinion	Différentes phases de la mission d'audit : Acceptation de la mission Prise de connaissance de l'entité Évaluation des risques d'anomalies significatives et planification Procédures d'audit mises en place en réponse aux risques d'anomalies significatives Travaux de fin de mission Objectifs et modalités des principales techniques et procédures liées à chaque phase de la mission d'audit Supports liés à chaque phase : Lettre de mission Plan de mission et programme de travail Feuille de travail Note de synthèse	Sont exclues les particularités techniques de la démarche d'audit des comptes consolidés. Sont incluses : les inspections des enregistrements et des documents, les inspections des actifs physiques, les observations physiques, les demandes d'informations ou d'explications, les demandes de confirmation des tiers, les vérifications de calculs, les réexécutions des contrôles et les procédures analytiques.

Apprécier la portée des différentes opinions émises dans les rapports du CAC	Rapports sur les comptes annuels et consolidés	Sont inclus : le contenu du rapport, la liste, la signification des différentes opinions et motifs le cas échéant : certification, certification des comptes avec réserves, refus de certifier et impossibilité de certifier. Sont exclus : le rapport complémentaire au comité d'audit (RCCA) des EIP et le rapport spécial.
3.3 Cadre conceptuel du reporting de durabilité	(15 heures)	
Maîtriser le contexte réglementaire et légal ainsi que l'architecture générale des normes de reporting de durabilité	Acteurs de la réglementation européenne et internationale et architecture générale des normes de reporting de durabilité Champ d'application de la publication des informations en matière de durabilité	Sont inclus : - l'ISSB (IFRS-S), l'EFRAG (ESRS), le GRI, le TCFD ; - la présentation du panorama des différentes normes et l'Interopérabilité des normes. Sont exclus : - les cadres ODD & réglementations européennes plus générales (dont CSRD et taxonomie) ; - le pilotage de la durabilité (sélection des données nécessaires, définition et conception des indicateurs pertinents de performance de durabilité) ; - les aspects techniques propres à chaque norme thématique.
Décrire et identifier les principes de construction du reporting de durabilité	Principes de construction du reporting de durabilité selon le référentiel ESRS	Sont inclus : - la définition du reporting durabilité et sa situation par rapport au reporting des groupes et social ; - les exigences générales, le principe de l'analyse des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) en matière de durabilité et de l'analyse de double matérialité ; - le périmètre de reporting (chaîne de valeur, contrôle opérationnel) ; - les principes généraux sur les informations à publier ; - la connectivité entre états financiers, l'information de durabilité et la taxonomie.

3.4 La démarche générale d'audit de durabilité	(10 heures)	
Présenter et distinguer les objectifs de la mission d'audit de durabilité	Objectifs généraux de la mission de certification des informations en matière de durabilité ; nature et forme de l'assurance attendue	Sont incluses : les missions de certification autour de 4 axes : - la conformité du processus de double matérialité et consultation du Comité Social et Economique (CSE) ; - la conformité des informations de durabilité avec le référentiel utilisé ; - le respect des exigences liées à la taxonomie ; - la conformité avec les normes de balisage de l'information (à terme).
Mettre en œuvre une démarche d'audit adaptée à la durabilité	Démarche générale de vérification des informations en matière de durabilité	Sont incluses les principales étapes de la démarche.
Apprécier la portée des différents avis émis par l'auditeur de durabilité	Rapport de certification et avis de l'auditeur de durabilité	Sont incluses : - la structure du rapport (par axe) ; - la liste et la signification des différentes conclusions et motifs le cas échéant : avis de conformité/respect des exigences, avis de conformité/respect des exigences avec réserves, avis de non-conformité/non-respect des exigences, impossibilité d'émettre un avis.

DSCG – UE 5

Management des Systèmes d'Information – Epreuve écrite

Volume horaire : 140h – 15 ECTS

Objectifs :

L'UE5 a pour objectif de doter les futurs membres de la profession comptable des compétences nécessaires pour analyser, conseiller et accompagner les organisations dans le pilotage, la sécurisation et l'évolution des systèmes d'information (SI), dans une triple perspective de performance, de conformité et de création de valeur. Le programme vise à comprendre les enjeux stratégiques liés aux SI, d'en évaluer les risques, d'en accompagner la transformation et d'en garantir l'alignement avec les modèles d'affaires et les objectifs de l'organisation. L'enseignement de ce programme vise à mobiliser des méthodes et outils d'aide à la décision pour optimiser les processus, renforcer la gouvernance des SI et anticiper les impacts des mutations technologiques, réglementaires et managériales. Cette UE articule ainsi les dimensions techniques, organisationnelles et éthiques des systèmes d'information, dans un contexte de transition numérique et de complexification des environnements professionnels.

Structure du programme :

L'UE 5 est structurée en 4 grands blocs thématiques :

- analyser le rôle stratégique du système d'information dans l'organisation (48 heures) ;
- organiser, exploiter et sécuriser les données de l'organisation (36 heures) ;
- mettre en œuvre des outils SI au service de la performance organisationnelle (20 heures) ;
- sécuriser et rendre durable le système d'information (36 heures).

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

Le programme des UE 7 et 8 du DCG doit être maîtrisé. Les compétences, connaissances et savoirs associés qui y sont développés seront mobilisés **à travers les compétences développées et recherchées du programme de l'UE 5, à tous les niveaux, dans une démarche d'approfondissement.**

Compétences transversales :

Les candidats doivent, en particulier, être en mesure de structurer, optimiser et animer les éléments d'un cahier des charges :

- Aligner les SI avec la stratégie de l'organisation
 - Intégrer les SI dans la stratégie globale pour soutenir les objectifs organisationnels.
- Maîtriser les concepts, outils et techniques
 - Adapter les outils et techniques SI au contexte spécifique, en soutenant les décisions stratégiques et en optimisant les processus de contrôle de gestion.
- Accompagner le client dans son pilotage de la performance globale des SI
 - Utiliser des indicateurs de performance pour une vision globale de la performance des SI.
 - Accompagner le client par rapport à son cahier des charges pour les entreprises de service numérique (ESN).
- Gérer les risques de cybersécurité
 - Identifier et gérer les risques liés à la cybersécurité, mettre en place des mesures de protection et assurer la conformité réglementaire.
- Analyser et communiquer les résultats
 - Analyser des situations complexes, formuler des préconisations et communiquer les résultats de manière structurée, en tenant compte des enjeux technologiques et de cybersécurité.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Analyser le rôle stratégique du système d'information dans l'organisation (48 heures)		
1.1 Élaborer et aligner la stratégie des SI (12 heures)		
Définir une stratégie des systèmes d'information alignée sur les objectifs métiers, en intégrant les opportunités offertes par les technologies émergentes	– Principes d'alignement stratégique SI/métier (modèle SAM, chaîne de valeur, etc.) – Méthodologies de planification stratégique du SI – Outils et méthodes de veille technologique et analyse de l'impact des nouvelles technologies sur les modèles économiques	– Ne pas confondre alignement stratégique et simple adéquation technique. – Ne pas se limiter à une veille passive : intégrer l'analyse prospective dans l'évaluation des opportunités SI.
1.2 Concevoir et piloter la gouvernance des SI (10 heures)		
Mettre en œuvre une gouvernance des systèmes d'information intégrant les parties prenantes clés, des indicateurs de performance et des critères de durabilité	– Modèles organisationnels de la DSI (centralisée, décentralisée, bimodale, etc.) – Enjeux relationnels entre DSI, direction générale et directions métiers – Méthodologies d'évaluation de la maturité numérique (CMMI, COBIT, etc.) – Construction et pilotage de tableaux de bord SI intégrant des dimensions ESG (environnementales, sociales, de gouvernance)	– Le pilotage ESG est à comprendre dans une logique d'indicateurs intégrés, non isolés.

1.3 Diagnostiquer et piloter l'évolution des architectures et de l'urbanisation des systèmes d'information (8 heures)		
Concevoir, cartographier et évaluer l'architecture des systèmes d'information dans une logique d'urbanisation cohérente, en intégrant les technologies émergentes (<i>blockchain</i> , IA, registres distribués,...)	– Cartographie applicative et fonctionnelle des SI – Urbanisation des SI, interopérabilité et cohérence inter-organisationnelle – Fonctionnement et usages des technologies émergentes : <i>blockchain</i>, registres distribués, IA, ... – Impacts organisationnels, juridiques et comptables des nouvelles architectures sur la transformation des métiers – Analyse des processus métiers et rôle des architectures SI dans leur rationalisation	– Ne pas réduire l'urbanisation à une vision strictement technique : elle s'inscrit dans une stratégie globale. – En UE 8 du DCG : interopérabilité fonctionnelle et en UE5 du DSCG : urbanisation stratégique et architecturale. – L'usage de l'IA doit notamment être analysé dans ses effets métiers et non uniquement comme outil technique.
1.4 Gérer les relations contractuelles et opérationnelles avec les ESN (6 heures)		
Concevoir, négocier et sécuriser des relations contractuelles avec des prestataires de services numériques (ESN), en tenant compte des enjeux opérationnels et juridiques	– Typologie des contrats de prestation informatique (régie, forfait, infogérance, etc.) : méthodes d'intégration dans la stratégie SI et la gouvernance contractuelle – Cadre juridique applicable : responsabilité, confidentialité, SLA, RGPD – Méthodologie de négociation contractuelle et analyse des risques – Gouvernance de la relation client-prestataire (pilotage de la prestation, indicateurs de suivi, clauses d'audit)	– L'analyse juridique approfondie relève du droit des contrats informatiques et est exclue du programme de l'UE. – Sont également exclues les dimensions éthiques et RSE des relations fournisseurs. – Est aussi exclue la contractualisation dans les marchés publics.

1.5 Planifier, organiser et conduire des projets de systèmes d'information (6 heures)		
Piloter un projet de système d'information, depuis la rédaction du cahier des charges jusqu'à l'analyse des risques et du plan qualité, dans une logique de performance durable	– Méthodologies de gestion de projet (cycle en V, agile, hybride) – Élaboration d'un cahier des charges fonctionnel et technique – Planification des ressources, délais, coûts et qualité – Identification et gestion des risques (maintenance, évolutivité, sécurité) – Mise en œuvre et contrôle du plan qualité	– L'aspect budgétaire détaillé ne relève pas du programme de l'UE. – Les approches DevOps et CI/CD sont mentionnées mais non approfondies. – Le suivi post-déploiement (TMA, support) n'est abordé que dans une perspective de maintenance évolutive et curative.
1.6 Mettre en œuvre et piloter la gestion des connaissances au sein du système d'information (6 heures)		
Mettre en œuvre une stratégie de gestion des connaissances soutenue par les systèmes d'information, en assurant son pilotage, sa gouvernance et son appropriation organisationnelle	– Architecture fonctionnelle des systèmes de <i>knowledge management</i> – Méthodes de gouvernance des dispositifs (rôles, responsabilités, indicateurs) – Intégration des outils de KM dans l'environnement SI : GED, intranet, wiki, forums – Leviers d'appropriation et de transformation des pratiques professionnelles	– La gestion des connaissances dépasse la seule numérisation de l'information. – Le pilotage nécessite une approche systémique : outils, processus, culture. – Le lien avec la gestion des compétences (RH) est complémentaire mais distinct.

Partie 2 – Organiser, exploiter et sécuriser les données de l’organisation (36 heures)		
2.1 Concevoir l’organisation des données et assurer leur interopérabilité (14 heures)		
Structurer et organiser les données dans le système d’information afin d’en garantir la cohérence, la qualité, la circulation fluide et l’interopérabilité avec d’autres systèmes	– Modélisation des données (modèles conceptuels, logiques et physiques) – Architectures orientées données (<i>datawarehouse</i>, <i>datalake</i>, etc.) – Normes et standards d’interopérabilité (XML, API, formats ouverts) – Gouvernance de la donnée : qualité, cycle de vie, dictionnaire de données	– Est exclu l’approfondissement technique des protocoles d’échange. – L’interopérabilité doit être abordée à la fois sur le plan technique et sur le plan organisationnel.
2.2 Collecter, traiter, analyser et interpréter des données à des fins décisionnelles (14 heures)		
Maîtriser l’ensemble de la chaîne de valeur des données pour produire des analyses pertinentes et éclairer la décision stratégique à l’aide d’outils de data visualisation	– Chaîne de traitement des données : collecte, nettoyage, structuration, analyse, restitution – Méthodologies d’analyse de données (descriptive, exploratoire, prédictive) adaptées au <i>business model</i> – Outils décisionnels : Excel avancé, Power BI, Tableau, etc. – Représentation visuelle des résultats et formulation de diagnostics argumentés	– Le développement d’algorithmes de <i>machine learning</i> n’est pas attendu. – L’usage des outils ne dispense pas d’une lecture critique des corrélations et biais. – L’interprétation doit être reliée à la stratégie globale, non isolée de son contexte.
2.3 Élaborer et piloter la gouvernance stratégique des données (8 heures)		
Mettre en place une gouvernance stratégique de la donnée intégrant les enjeux de qualité, de conformité, de sécurité, de valorisation et de	– Étapes du cycle de vie des données : création, stockage, usage, archivage, suppression	– L’expertise technique des infrastructures (serveurs, réseaux) n’est pas attendue.

cycle de vie des actifs numériques	– Gouvernance de l'information : rôles, responsabilités, référentiels (ex. : DAMA-DMBOK) – Enjeux du <i>Big Data</i>, <i>cloud computing</i>, <i>datacenters</i> et souveraineté numérique – Aspects réglementaires (RGPD, archivage légal) et monétisation des données – Notions de valeur, de patrimoine immatériel et de risque lié aux actifs numériques	– La monétisation doit être abordée de façon critique (modèles économiques, éthique). – Le rôle du <i>Chief Data Officer</i> et la structuration de la gouvernance sont illustratifs, non normatifs.
------------------------------------	---	---

Partie 3 – Mettre en œuvre des outils SI au service de la performance organisationnelle (20 heures)

3.1 Concevoir, construire et exploiter des outils de pilotage de la performance (budgets, indicateurs, tableaux de bord) (8 heures)

Mettre en œuvre des dispositifs de pilotage de la performance SI, en intégrant une analyse fine des coûts, des indicateurs et des leviers d'optimisation via des tableaux de bord	– Fondamentaux du contrôle de gestion appliqué aux SI – Analyse des coûts directs et indirects : TCO, coûts cachés, ROI des projets SI – Construction et suivi de tableaux de bord SI (KPI, équilibre performance / risques / coûts) – Revue et amélioration continue des dispositifs de pilotage	– Les méthodes de contrôle budgétaire classiques ne sont pas approfondies dans le programme de cette UE. – Le pilotage stratégique par les indicateurs suppose une capacité de recul critique. – Est exclu le <i>reporting</i> réglementaire (ex. DGFIP, ITIL...).
---	--	--

3.2 Auditer, contrôler et évaluer la performance et la conformité des systèmes d'information (8 heures)

Conduire des missions d'audit et de contrôle des systèmes d'information afin d'évaluer leur performance, leur conformité réglementaire et la qualité de leur gouvernance	– Méthodologies d'audit SI : cartographie des processus, évaluation des risques, contrôles internes – Critères de performance et de conformité : fiabilité, efficacité, sécurité, conformité RGPD, etc. – Techniques de rédaction d'un diagnostic d'audit et d'une note de synthèse	– L'exécution de tests techniques détaillés (pénétration, <i>stress test</i>) n'est pas attendue. – La conformité financière et comptable n'est pas traitée dans le programme de l'UE 5. – L'audit SI suppose une approche multidisciplinaire et une posture critique vis-à-vis de la gouvernance.
--	---	--

	– Facteurs de succès et points de vigilance spécifiques à l’audit SI	
3.3 Appréhender les usages et les enjeux des technologies de la <i>blockchain</i> et des cryptoactifs (4 heures)		
Évaluer les opportunités, les risques et le cadre réglementaire associés à la mise en œuvre de solutions fondées sur la <i>blockchain</i> et les cryptoactifs dans les organisations	– Fonctionnement des technologies de registres distribués (DLT) – Typologie des applications : traçabilité, certification, finance décentralisée, NFT – Cadres réglementaires émergents : règlement MiCA (<i>Markets in Crypto-Assets</i>), NEP, normes ISO – Analyse de la valeur ajoutée, des coûts et des limites d’un projet <i>blockchain</i>	– L’approche ne nécessite pas de savoir développer une <i>blockchain</i> ou un <i>smart contract</i>. – La régulation est en évolution rapide, d’où l’importance d’une veille juridique régulière. – Les effets environnementaux et énergétiques doivent être intégrés dans l’analyse.
Partie 4 – Sécuriser et rendre durable le système d’information (36 heures)		
4.1 Identifier, analyser et gérer les risques liés aux systèmes d’information (12 heures)		
Détecter, évaluer et traiter les risques associés aux systèmes d’information, en intégrant les dimensions réglementaires, éthiques et technologiques, y compris les apports de l’IA	– Typologies des risques SI : cybermenaces, défaillances opérationnelles, risques réglementaires et métiers – Méthodes d’analyse d’impact sur les processus, la continuité de service et les états financiers – Référentiels et cadres réglementaires : RGPD, NEP, ISO 27001, etc. – Fiabilisation des systèmes d’information comptables et décisionnels – Apports potentiels de l’intelligence artificielle dans la détection et la prévention des risques	– L’analyse de sécurité technique (pare-feu, antivirus) n’est pas attendue dans le détail. – Le cadre éthique doit être pensé en lien avec la responsabilité sociale de l’organisation. – Une veille réglementaire est indispensable pour maintenir la conformité des pratiques.

4.2 Concevoir, mettre en œuvre et contrôler une politique de sécurité des systèmes d'information (12 heures)

Définir et piloter une politique de sécurité du SI, en intégrant les enjeux de cybersécurité, de résilience organisationnelle et de gouvernance des systèmes critiques	– Élaboration d’une politique de cybersécurité fondée sur l’analyse des risques – Notions d’architecture de confiance (authentification, chiffrement, segmentation) – Dispositifs de surveillance et de résilience : IAM (<i>Identity & Access Management</i>), PCA/PRA (plans de continuité et de reprise d’activité) – Rôles et responsabilités des acteurs dans la gouvernance des systèmes critiques	– La mise en œuvre technique des solutions de cybersécurité n’est pas exigée. – La sécurité doit être envisagée dans une logique systémique (organisationnelle, humaine, juridique). – Le lien avec les normes ISO 27001 et NIS2 peut être mobilisé mais sans entrer dans les certifications.
--	--	---

4.3 Intégrer les enjeux de durabilité et de sobriété numérique dans le management des SI (12 heures)

Déployer une stratégie SI responsable en intégrant les principes de durabilité, de sobriété numérique et les exigences réglementaires en matière de RSE et de performance environnementale	– Cadres réglementaires : CSRD (<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i>), ESRS (<i>European Sustainability Reporting Standards</i>) – Gouvernance SI orientée RSE : inclusion, éthique, sobriété – Bonnes pratiques <i>Green IT</i> : éco-conception, mutualisation, cycle de vie des équipements – Outils et indicateurs de mesure de l’impact environnemental des SI – Stratégies de transition numérique responsable (<i>cloud</i> éthique, <i>datacenters</i> verts, réduction de l’empreinte carbone)	– Les normes environnementales techniques (ex. : ISO 14001) sont mobilisées de manière illustrative. – La transformation numérique responsable nécessite une approche transversale et non cloisonnée. – La durabilité doit être intégrée dans la gouvernance globale du SI, et non comme ajout marginal.
--	--	--

DSCG – UE 6
Anglais des affaires – Epreuve orale

Volume horaire : 120 heures – 15 ECTS

Objectifs

Dans la continuité de l'enseignement d'anglais des affaires du DCG, l'enseignement d'anglais des affaires en DSCG constitue un volet essentiel de la formation générale. La raison en est claire : les échanges et relations que les titulaires du DSCG sont amenés à avoir dans leur vie professionnelle future peuvent revêtir une dimension internationale et interculturelle et les responsabilités incombant aux collaborateurs comptables confirmés exigent une aisance à l'oral.

Structure du programme :

Le niveau B2 de compétence du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), visé à l'issue des trois années de formation du DCG pour l'ensemble des activités langagières (compréhension, expression, interaction, médiation écrites et orales), est attendu pour les activités langagières orales évaluées à l'examen du DSCG. L'enseignement d'anglais des affaires doit permettre aux candidats qui ont déjà atteint le niveau B2 dans une ou plusieurs activités langagières de viser les niveaux supérieurs dans les autres.

Dans la continuité du DCG, au-delà de la préparation à l'examen, l'étude de l'anglais des affaires en DSCG a comme objectifs :

- de consolider et d'approfondir les compétences acquises durant les années d'études supérieures préalables à l'admission en classe de DSCG, notamment en DCG, sur le plan linguistique et culturel ;
- de faire travailler la langue en contexte sur la base de supports variés pour renforcer la compétence linguistique ;
- de faire acquérir un niveau plus élevé de compréhension et d'expression, tant à l'oral qu'à l'écrit. Si le développement des compétences orales fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la préparation l'examen, celui des compétences écrites se poursuit ;
- d'assurer la mise en place des repères et du lexique indispensables à la connaissance et à la compréhension du monde des affaires, en ancrant son étude, lorsque les thèmes le permettent, dans les réalités économiques, sociales, politiques et culturelles du monde anglophone contemporain ;
- d'apprendre à utiliser des ouvrages et des outils de référence, d'approfondir les compétences acquises précédemment pour rechercher, sélectionner et exploiter des documents, notamment dans la perspective d'une veille informationnelle autonome sur les thèmes au programme (les ressources et outils numériques sont notamment utilisés avec profit) ;
- d'entraîner à l'activité langagière de médiation afin d'acquérir des compétences essentielles en milieu professionnel (présenter, exposer, expliquer, expliciter, rendre compte, résumer, reformuler, synthétiser, traduire, etc.) en anglais.

Structure du programme :

Les enjeux relatifs à la notion de durabilité (*sustainability*) sont abordés de manière transversale sur l'ensemble des thèmes.

Thèmes :

1 – Governance and corporate social responsibility (CSR)	
Axes	Exemples de notions visées
1.1 – Governance	Governance modes (shareholders, family, partnership, cooperatives, social enterprises) The boardrooms Stakeholder vs shareholder theory
1.2 – Company structure	Different organizational structures and their impacts on stakeholders (traditional hierarchy, flat, matrix, etc.) Specificities of multinational companies
1.3 – CSR and ethics	Concepts (CSR, the triple bottom line, sustainable development, etc.) Regulations (CSRD, etc.) CSR actions in the three pillars (people, planet, profits)
1.4 – CSR impacts	Advantages and limits of CSR Business misconduct and scandals Regulations and their limits
2 – Information systems (IS), artificial intelligence (AI) and new technologies	
Axes	Exemples de notions visées
2.1 – IS and digital devices and tools	Definition of IS, information technology (IT) and new technologies Hardware, software, enterprise resource planning (ERP), databases, networks, procedures

	Big data, cloud computing, mobile and web services AI
2.2 – Opportunities of technological progress	New sectors (gig economy, data harvesting, e-commerce, etc.) New working trends (telecommuting, cloud computing applications, internationalization of firms, etc.) Efficiency of digitalized work and automated processes
2.3 – Risks of technological progress	Cyber security Protecting intangible assets, protecting private data Dehumanization of work, job cuts, impacts on the planet
2.4 – The Big Tech	Definition Big Tech and competition laws, tax dodging and copyright Regulations (GDPR, DSA, DMA, copyright regulation, Cyber Resilience Act, etc.)
3 – Finance	
Axes	Exemples de notions visées
3.1 – Banking	Banks and financial institutions Various types of money Money supply Fintech
3.2 – The stock market	Stocks and shares Financial report Compulsory and voluntary financial disclosures Bubbles and crashes Regulations

3.3 – Funding a company	Private equity, public equity Debt Crowdfunding, microfinance Internal and external funding
3.4 – Environmental, social and governance (ESG) finance	Compulsory and voluntary non-financial disclosures Green funding Controversies around the foreign exchange market The international financial and taxing system
4 – Accounting and auditing	
Axes	Exemples de notions visées
4.1 – Accounting standards and financial statements	International frameworks Accounting principles The users of accounting and financial information
4.2 – Book value and market value	Recording and assessment (knowledge, image, innovation, goodwill, etc.) Tangible and intangible assets Assessing the value of a firm
4.3 – Auditing	Internal and external auditing Audit quality The Big Four and their controversies Scandals and regulations

4.4 – Accounting and auditing challenges	CSR aspects (green accounting, ethical auditing) Automation and impacts of AI Threats to the future of accounting jobs
5 – Management and Human Resources	
Axes	Exemples de notions visées
5.1 – Leadership	Leadership styles, authority, legitimacy Managerial skills The training of managers Motivation at work : intrinsic and extrinsic employee motivation
5.2 – Organisational structures	Traditional hierarchy, flat, matrix, circular organisations, etc. Impacts of modern structures on employee retention New working trends to motivate employees: telework, flex office, freelancing, etc.
5.3 – Recruitment and management	Job applications, filling a vacancy, automation of recruitment processes Internal communication, new technologies in management Managing teleworkers CSR management and social protections, Unions and labour regulations (eg. right-to-work laws in the US)
5.4 – Culture, diversity and management	Managing diversity and cultural differences Consideration of international aspects in business management The challenges of diversity, equity and integration

6 – Production	
Axes	Exemples de notions visées
6.1 – Production	The five steps of production Supply chain management Production strategies (mass production, production in small batches, etc.) Reshoring vs offshoring, nearshoring, friendshoring, etc.
6.2 – Quality and inventory management	Strategic aspects of quality, cost of quality, managing cost-quality-time, total quality management Inventory management Just-in-time vs just-in-case Excess inventory Impacts on the planet A case in point: the fast-fashion industry
6.3 – Company strategies	Research and development (R&D) and intellectual property Integration strategies, diversification Company growth and competitiveness
7 – Marketing and advertising	
Axes	Exemples de notions visées
7.1 Products and brands	Goods and services Value proposition Product life cycle Innovation strategies Brands, branding and brand image as an intangible asset

7.2 Marketing strategy	The marketing mix Launching and promoting a new product Market segmentation, positioning and targeting Building customer loyalty, push and pull marketing strategies
7.3 Advertising and communication	Advertising strategies: offline vs online Social marketing, sensory marketing, influencer marketing Digital marketing, data mining, AI and protection Shockvertising and ambush marketing Zero marketing and consumer boycott

Prérequis :

Les compétences – notamment celles relevant de l’activité langagière de compréhension de l’écrit et de la synthèse – ainsi que la maîtrise des outils linguistiques pertinents évaluées dans le cadre de l’obtention de l’UE 12 du diplôme du DCG sont réputées acquises ; elles sont entretenues et développées dans le cadre de l’enseignement d’anglais des affaires en DSCG. Les chapitres thématiques abordés en DCG sont réputés connus et constituent, lorsque c’est pertinent, les points d’appui sur lesquels les thèmes du DSCG sont abordés.

Compétences évaluées :

L’épreuve orale vise à apprécier les compétences du candidat à :

- comprendre un texte d’actualité en anglais relevant des thèmes au programme, au niveau B2 du CECRL ;
- communiquer oralement en anglais, en continu et en interaction, au niveau B2 du CECRL ;
- proposer une synthèse organisée d’un texte, en anglais, dans ses propres termes ;
- répondre de manière structurée et argumentée à une question en lien avec le texte proposé puis, aux questions des examinateurs ;
- mobiliser de manière pertinente le lexique et les concepts de l’anglais des affaires liés aux sept thèmes au programme ;
- assurer une veille informationnelle sur les sept thèmes précisés infra et à intégrer, à bon escient, dans ses propos, des faits d’actualité en soutien de l’argumentation développée.

Limites de connaissances et précisions du champ d'étude :

Si les connaissances relatives à chaque thème du programme doivent permettre aux candidats de comprendre les enjeux des sujets abordés dans des articles de journaux ou de la presse en ligne et d'en faire une analyse convaincante, l'épreuve ne relève pas de la vérification de savoirs techniques très précis, déjà évalués dans le cadre d'autres UE.

Pour permettre de tester de façon pertinente les aptitudes recherchées, le texte proposé au candidat abordera l'actualité récente (le texte aura été publié au cours des vingt-quatre mois précédant l'épreuve orale) de l'un des sept thèmes au programme (les axes et notions précisés pour chaque thème constituent des repères indicatifs, sans être exhaustifs).

DSCG – UE 7
Mémoire professionnel – Epreuve écrite et orale

Volume horaire : 50 heures – expérience professionnelle minimale de 16 semaines – 15 ECTS

Objectifs :

L'UE 7 vise à conduire les futurs diplômés à faire le lien entre leur formation théorique de niveau master et leur pratique professionnelle.

Structure du programme :

Cette UE se compose d'un enseignement de 50 heures et d'une expérience professionnelle minimale de 16 semaines. L'enseignement couvre une initiation à la recherche en sciences de gestion (25 heures) qui pose les bases d'une démarche rigoureuse pour la production d'un écrit de type mémoire académique ou professionnel. L'enseignement vise également à accompagner les candidats dans la production et la soutenance orale d'un mémoire professionnel de niveau master (25 heures).

Prérequis :

La maîtrise de l'UE 13 du DCG est un prérequis pour aborder l'UE 7 du DSCG. Les compétences ciblées au niveau DCG, qui doivent être acquises, portent sur la recherche d'informations et la veille informationnelle ainsi que la communication professionnelle écrite et orale.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Initier une recherche en sciences de gestion (25 heures)		
1.1 Introduction générale à la recherche en sciences de gestion		
Comprendre ce qu'est la science, une recherche scientifique et une connaissance scientifique dans les domaines couverts par le programme du DSCG	Connaissance scientifique Épistémologie (positivisme, interprétativisme, constructivisme) Modes de raisonnement scientifique (inductif, déductif, abductif) Grands types de recherche (descriptif, explicatif, exploratoire...) Données primaires, données secondaires	Le programme est limité aux trois grands paradigmes positiviste, interprétativiste et constructiviste.
1.2 Maîtriser les fondamentaux d'une démarche ou un processus de recherche		
Identifier les différentes phases d'un processus de recherche	Thème, sujet de recherche Objet de recherche Problématique Hypothèses/proposition de recherche Revue de littérature Bibliographie Cadre théorique Concepts et notions Méthodologie de recherche Collecte et traitement des données (primaires et/ou secondaires) Analyse des résultats, discussion, contributions Critères de validité d'une recherche	

1.3 Mobiliser une méthodologie de recherche adaptée

Identifier les méthodes utilisables dans la résolution de la problématique pour collecter et traiter les données	Méthodes qualitatives (entretien, étude de cas, observations participante et non-participante) Méthodes quantitatives (enquête par questionnaire, expérimentation) Méthodes mixtes (triangulation, complémentarité)	
Identifier les limites et les avantages de la méthodologie choisie	Techniques de collecte des données primaires (guide d'entretien, questionnaire, journal de bord...) Collecte de données secondaires (bases de données, archives, documentation générale...) Techniques d'analyse des données	

Partie 2 – Produire et soutenir à l’oral un mémoire professionnel de niveau master (25 heures)

À l’issue d’une expérience

Expérience professionnelle

L’expérience professionnelle servant de référence doit être accomplie auprès d’un professionnel de l’expertise comptable, du commissariat aux comptes ou dans les services comptables et financiers d’une organisation.

La durée de l’expérience professionnelle est d’au moins 16 semaines.

Elle a pour but :

- de permettre au candidat de prendre en charge une mission ou de participer de façon significative à une étude ou à une réalisation, au sein d’une organisation ;
- de mettre en application les notions, concepts et méthodes des unités d’enseignement du DSCG et de faire le lien entre théorie et pratique ;
- de tester ses capacités d’adaptation personnelle ;
- de développer ses compétences en matière de communication écrite et orale.

Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel vise à conduire une analyse réflexive et distanciée d’une situation professionnelle afin de proposer des solutions adaptées dans le respect notamment des évolutions de la réglementation, de l’environnement et du contexte professionnel.

Le mémoire s’appuie sur une problématique professionnelle clairement définie et argumentée.

La résolution de la problématique doit s'appuyer sur une démarche qui sera adaptée à chaque type de sujet, pourvu qu'elle soit rigoureuse. Le candidat s'appuiera à ce titre sur les développements méthodologiques vus dans la partie 1 du programme.

Le candidat doit produire une demande d'agrément, étape obligatoire en amont de la production de son travail de mémoire dans une démarche à la fois d'accompagnement et de validation des travaux proposés. Cette demande constitue une première étape formalisée de la réflexion du candidat, soumise à validation d'un enseignant-chercheur ou assimilé (cf. arrêté du 4 juillet 2024 publié au BO n°29 du 18 juillet 2024) ; elle fait partie intégrante du travail de restitution. La matrice de la demande d'agrément est téléchargeable sur le site du rectorat gestionnaire qui présente la procédure dédiée.

Le candidat doit produire un mémoire comprenant trois parties :

- une première partie contenant l'attestation de l'employeur certifiant la période, le lieu et les missions confiées pendant l'expérience professionnelle (les attestations en langue étrangère doivent obligatoirement être traduites en français) et la demande d'agrément du sujet de mémoire complétée et signée par un enseignant-chercheur (ou assimilé) avec, dans la mesure du possible, l'avis de l'entité d'accueil (avis fortement recommandé pour un stage et une alternance) ;

Nota : les services rectoraux s'assurent de la présence de la demande d'agrément du sujet de mémoire et de l'attestation de la structure d'accueil (une convention de stage ne suffit pas). Si les documents ne sont pas fournis, le candidat n'est pas convoqué.

- une deuxième partie (de quatre pages au maximum) présentant, d'une part, l'organisation dans laquelle s'est effectué le stage ou dans laquelle l'expérience professionnelle a été acquise et, d'autre part, le travail réalisé personnellement par le candidat au sein de cette organisation (que le tuteur ou le responsable hiérarchique peut confirmer dans son avis circonstancié) ;

- une troisième partie structurée de 40 à 50 pages au maximum (hors annexes et bibliographie) qui fera l'objet de la soutenance, développant un sujet directement en rapport avec la ou les missions effectuées par le candidat et la formation théorique du DSCG. Des éléments de preuve de la partie empirique doivent être présentés en annexe (retranscription des entretiens, archives d'entreprise, captures d'écran, journal de bord...), afin d'attester du travail personnel réalisé. La bibliographie doit respecter les normes APA.

Soutenance orale du mémoire professionnel

Elle vise à permettre au candidat de présenter et de défendre son travail personnel à l'oral.

Le candidat doit être ainsi en mesure de démontrer la maîtrise du contenu de son mémoire et d'échanger avec la commission d'examen sur le travail réalisé, notamment sur la démarche de recherche mise en œuvre et les résultats obtenus. Cette soutenance porte exclusivement sur le mémoire professionnel et ne constitue pas une évaluation de la partie relative à l'initiation à la recherche du programme.

2.1 Concevoir et élaborer une démarche permettant la production d'un mémoire professionnel de niveau master

Formuler une problématique correspondant à une situation professionnelle traitée par le candidat au cours de son expérience	Champ disciplinaire Sujet du mémoire Problématique du mémoire	
---	---	--

professionnelle Identifier, sélectionner et analyser avec un esprit critique les informations pertinentes pour le sujet et la problématique traités Mobiliser les outils méthodologiques pertinents pour résoudre la problématique formulée Présenter les résultats, les commenter, émettre des recommandations Savoir identifier les limites et voies de prolongement	Typologie des sources bibliographiques et documentaires (académiques, professionnelles et réglementaires) Pertinence et fiabilité des sources Outils et méthodes de résolution de la problématique (méthodologies de collecte et d'analyse des données) Contributions et recommandations pour les praticiens	
2.2 Mettre en œuvre les méthodes et les outils permettant de présenter à l'écrit les choix réalisés et les résultats obtenus		
Structurer son argumentation en faisant apparaître un fil conducteur et en mobilisant les sources documentaires sélectionnées Rédiger et présenter un document écrit de façon à le rendre compréhensible et accessible par le lecteur Etablir une bibliographie Conduire une réflexion personnelle et éthique sur son travail notamment dans le cadre de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle	Structure et organisation du mémoire Méthodes de présentation des informations (tableau synoptique, graphiques...) Normes de citations et de présentation des références bibliographiques Respect de la réglementation anti-plagiat Confidentialité des données et des résultats	

2.3 Rendre compte, communiquer, soutenir et valoriser à l'oral la pertinence de la problématique choisie, la démarche retenue et ses résultats

Choisir les points clés de sa présentation orale

Mobiliser des outils de communication adaptés

Interagir avec la commission d'examen et démontrer la maîtrise du sujet et du travail personnel réalisé (comprendre les questions et capacité à y répondre de manière pertinente).

Techniques orales et argumentatives d'un exposé, d'une conférence ou d'une soutenance :

- organisation du discours (choix des éléments clés à mettre en avant, structuration de la présentation) ;
- gestion du temps, de l'espace, du corps, de l'auditoire ;
- traitement des questions posées ;
- utilisation d'outils d'aide à la présentation.